PER
S-164
15

LE STÉNOGRAPHE CANADIEN
(Canadian Shorthand Journal).
MONTREAL J.-C. LaRochelle, Directeur. (Canada).

19me ANNÉE. AVRIL 1907. No 4.

CE N'EST PAS FAISABLE.

On n'arrive pas en un mois à une vitesse de 150 mots à la minute.

Cet axiome sténographique n'a, comme tous les autres axiomes, pas besoin de démonstration. Mais pourtant quelques jeunes gens, confiants dans de belles promesses qui leur avaient été faites, ayant loyalement tenté l'épreuve et en étant à jamais sortis découragés, nous avons pensé rendre service à nos lecteurs en leur ouvrant les yeux et en les prévenant du danger auquel pourrait les exposer une confiance trop aveugle.

Non, on n'obtient pas, si bien doué qu'on puisse être, une vitesse de 150 mots à la minute après une étude de quatre et même six semaines. Si la chose était faisable, comment pourrait-on expliquer le fait qu'aux examens de la Cour Supérieure, où la vitesse exigée est de 150 mots, les nombreux candidats échouent avec tant d'ensemble.

Il en faudrait évidemment conclure que les aspirants n'ont même pas six semaines d'études quand ils se présentent à ces examens, ce qui serait au moins léger de leur part.

Vraiment la profession de sténographe aurait sur toutes les autres un bien grand avantage, les vrais sténographes devraient être légion et, cependant, ils sont d'une rareté regrettable.

Nous comprenons maintenant qu'on vienne nous dire que la profession est encombrée : elle est encombrée de malheureux auxquels, au moyen de truc de métier, on est arrivé à faire croire qu'ils possèdent une vitesse de professionnel : il est très facile, en effet, pour un professeur intelligent et qui veut faire du métier de faire écrire à un élève 120 mots à la minute ; mais que le jeune homme confiant se présente dans un bureau où il aura à prendre des lettres d'affaires au lieu de morceaux préparés de toutes pièces, il ne tardera pas à constater avec terreur que sa vitesse réelle est réduite souvent de plus de moitié.

Alors, qu'arrive-t-il ? Il se considère incapable d'apprendre un art pourtant facile et qui aurait peut-être été pour lui le point de départ d'un avenir brillant.

Non, jeunes gens, ce n'est pas le manque d'intelligence, ce n'est pas non plus le manque d'application qui sont cause que vous n'avez pu arriver à écrire 150 mots en une minute, après quatre, cinq et six semaines d'études : c'est tout simplement parce que la chose n'est pas possible ; il faut considérablement plus de travail que cela pour arriver à une telle vitesse.

Toutefois, nous ne voudrions pas de notre côté décourager la jeunesse et lui laisser penser que la sténographie est chose bien difficile et bien longue à apprendre. Au contraire, elle est accessible même à des intelligences de six et sept ans ; et tout ce que nous avons dit plus haut ne s'applique qu'aux vitesse de 140, 150 mots, aux vitesses de professionnels.

S'il s'agit de vitesses commerciales, de 80 à 100 mots, oh ! alors, tout est changé ; on n'y arrive pas en quelques heures, c'est évident, mais quelques semaines de travail assidu sont parfaitement suffisantes pour obtenir le résultat.

Un jeune homme ou une jeune fille qui veut travailler peut en trois mois, arriver à la compétence voulue pour entrer dans un bureau, et, certes, il y a loin de là aux vitesses dont nous parlons pus haut.

LA STÉNOGRAPHIE EN BULGARIE.

Le *Brzopis*, organe de la Société sténographique Brzopis, de Sofia, annonce qu'il publiera chaque mois une page en langue française pour faire connaitre à ses lecteurs l'histoire de la sténographie bulgare et les mettre au courant de son développement. Son dernier numéro consacre deux pages et une notice en français sur " les examens d'état pour les candidats professeurs de sténographie " dans les écoles de l'état et dans les écoles communales, notice qui contient notamment le texte du règlement qui régit lesdits examens.

C'est en 1903 qu'une commission, composée de MM. Besenchek, Golouboff (chef du bureau sténographique de la Chambre des députés), Bozoff, Popoff et Bairaktaroff, tous sténographes ou professeurs de sténographie, a été chargée par le ministère de l'Instruction publique d'élaborer un règlement. Ce règlement a été approuvé par le ministre et publié dans le journal officiel du 1er octobre de la même année. 15 candidats, dont 6 dames, se sont présentés depuis à ces examens et l'ont subi.

LE PALAIS DE LA DOUMA RUSSE

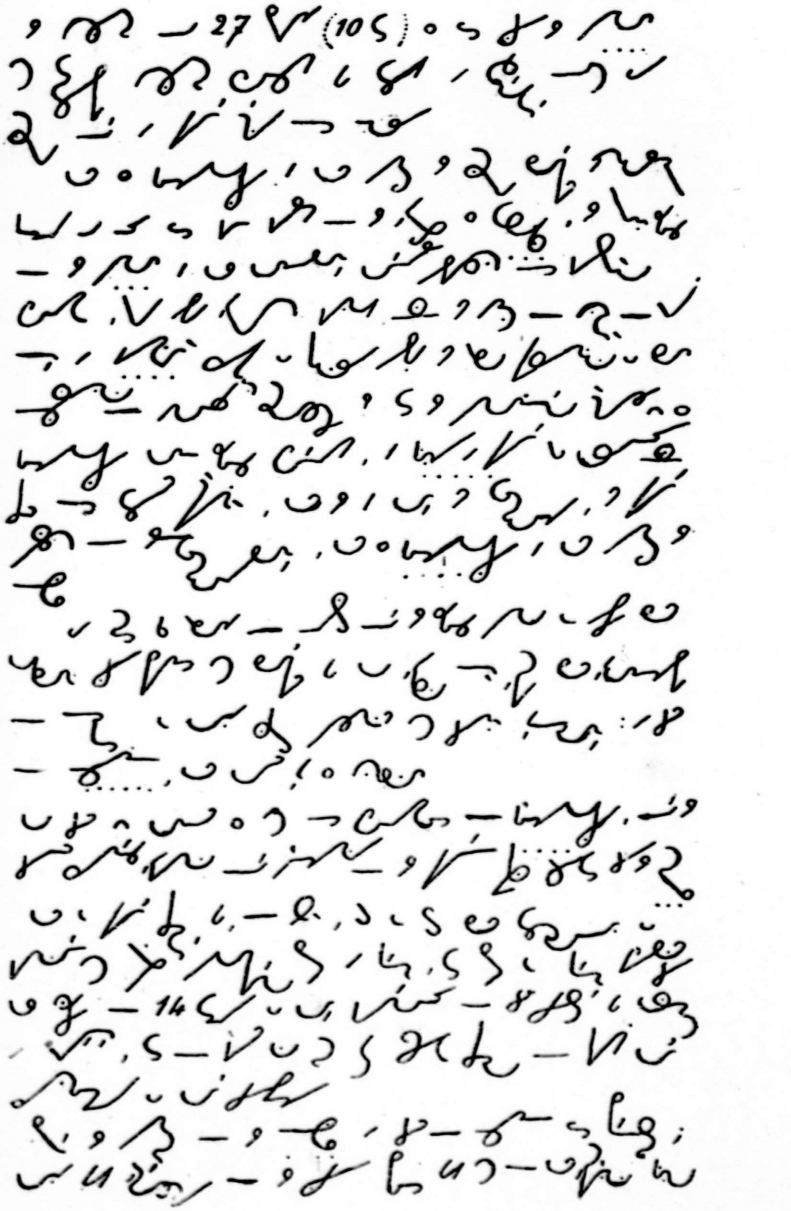

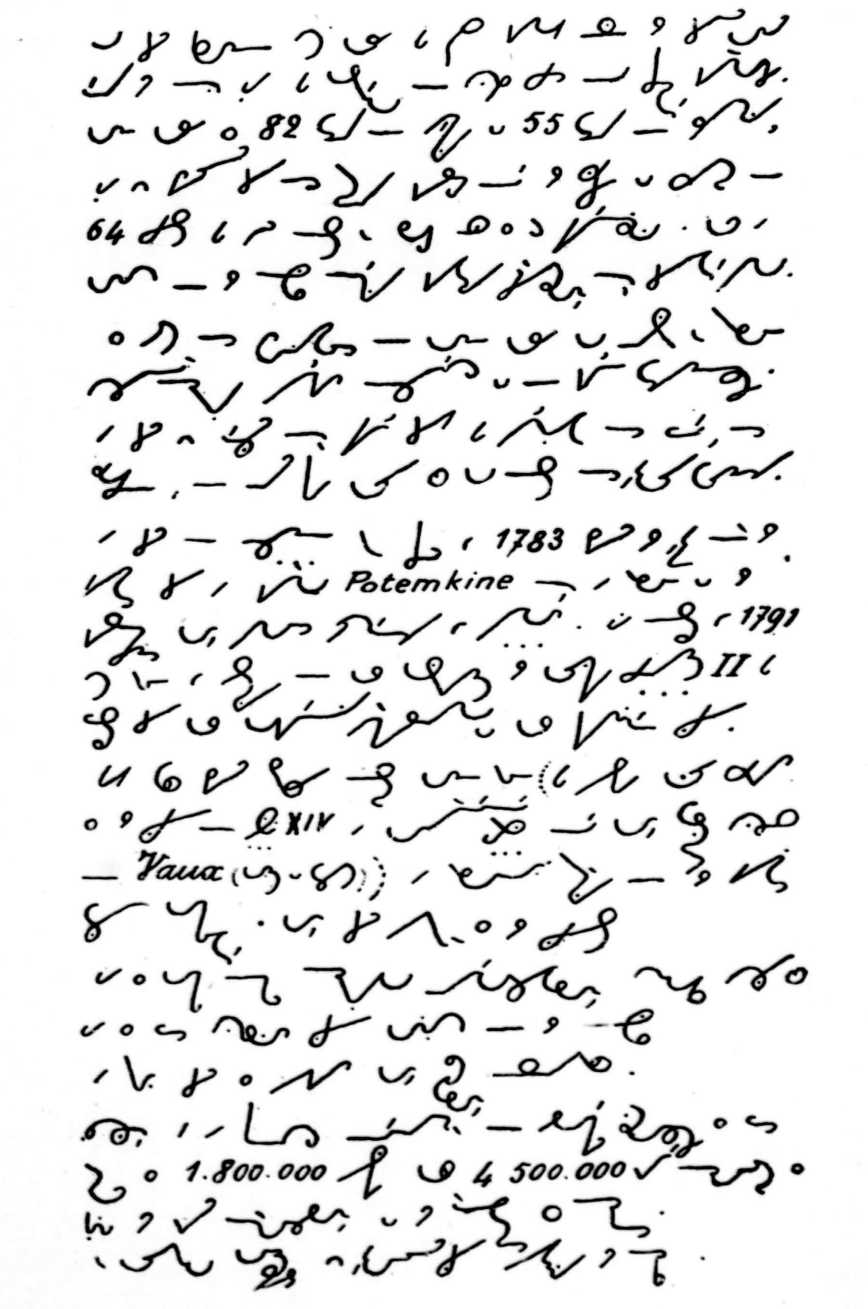
1783
Potemkine
1791
II
XIV
Vaux
4 500.000
1.800.000

Les animaux bizarres.

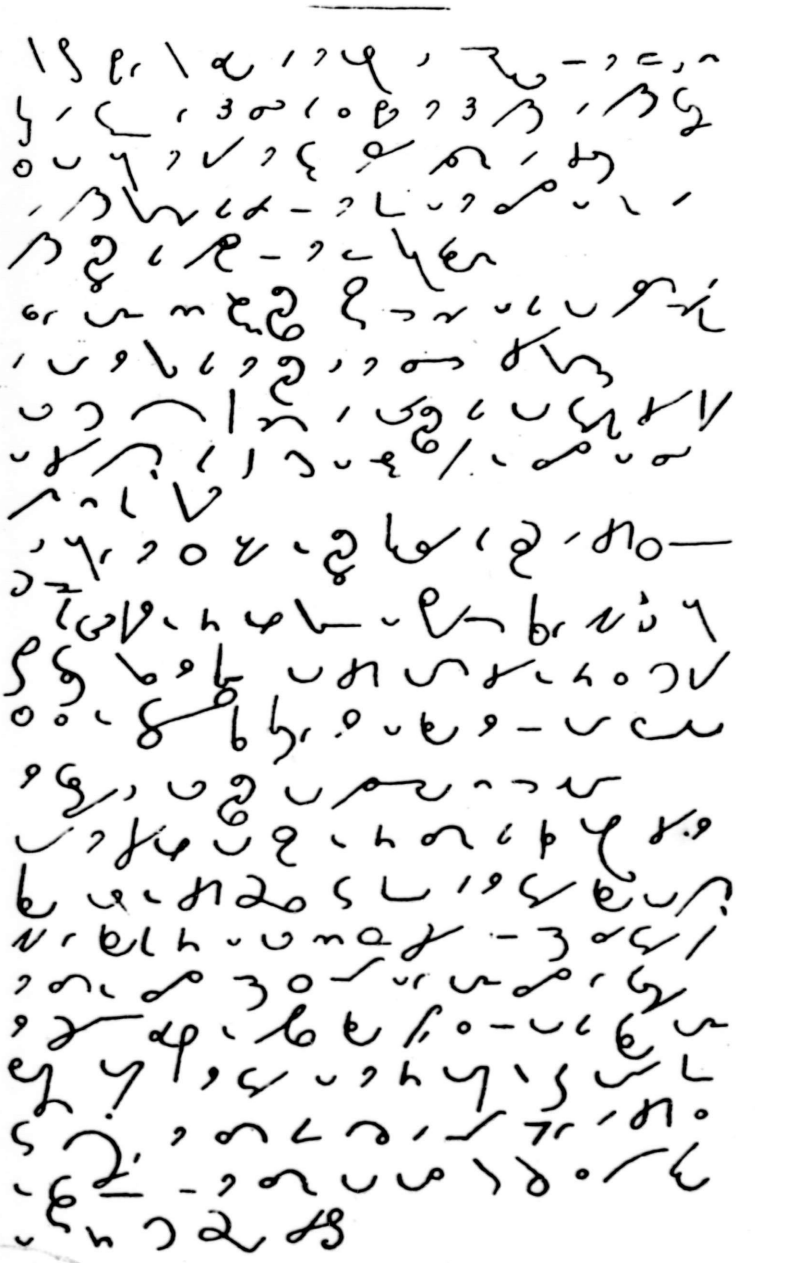

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE